

Procès Verbal du Conseil d'école N°1

Ecoles élémentaires Amilly et Cintray

Jeudi 9 novembre 2023 à 18h30 à la salle Emile Lelièvre à Amilly

Présents :

Municipalités : M. Le Maire d'Amilly, Mme Chaigneau, M. Delorme, Mme Graupner, Mme Bourdelas, M Arrondeau, M David

Enseignants : Mmes Foucher, Azevedo, Le Thiec, Meyniel, Neveu, M. Bouchard

Représentants des parents d'élèves : Mmes Choquet, Géré, Pelletier, Thomasse, David, Tissier

Excusés :

M. Le Maire de Cintray, Mme Da Fonseca

Mme Chaboche, IEN,

Mme Périnka, enseignante

M. Vinsot, DDEN

Mmes Coat, Hénault *représentantes de parents d'élèves*

Début de la séance : 18h30

1. La vie de l'école

Les horaires :

- L'école : **Pour Amilly** : 8h45 – 12h 13h45 -16h30

Pour Cintray : 8h35 – 12h 14h10 -16h45

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant.

- garderie du matin : 7h30-8h35 (payante jusqu'à 8h30)

- garderie – étude, le soir : 16h30-17h garderie, 17h -18h étude, 18h-18h30 garderie.

Horaires de sortie du périscolaire : 17h, 18h et 18h30.

Les effectifs

A ce jour il y a 121 élèves inscrits.

- CP de 19 élèves avec Mme Meyniel
- CP- CE1 de 18 élèves (11/7) avec Mme Foucher
- CE1 - CE2 de 20 élèves (14/6) avec Mme Azevedo à Cintray
- CE2 -CM1 de 20 élèves (18/2) Mme Neveu et Mme Périnka
- CM1-CM2 de 22 élèves (13/9) avec M. Bouchard
- CM1-CM2 de 22 élèves (12/10) avec Mme Le Thiec

En juin, il y a eu 4 départs en plus des 38 CM2 et en septembre 7 arrivées.

Entrées et sorties de l'école.

Tous les élèves arrivent et sortent de l'école par le portail de la rue du stade.

Pendant les récréations, le matin, les CP/CE1 et CP sont dans la petite cour et les autres classes dans la grande cour. L'après-midi, tous les élèves se retrouvent dans la grande cour.

Les élèves de Cintray sont présents à Amilly tous les jeudis après-midi pendant l'année scolaire.

Service civique

Cette année, nous avons recruté une personne en service civique, Lou-Ann Favé, qui est arrivée le 6 novembre 23.

BCD

Aurélie Pijot intervient tous les mardis et les jeudis après-midi pour la gestion de la bibliothèque (emprunts mais aussi animations sur différents thèmes) et pour l'étude les soirs.

Le temps de l'APC : Le midi

Sont pris en premier, les élèves qui ont des difficultés ponctuelles et plus tard dans l'année les élèves pour travailler sur le projet de classe.

Relations familles - école :

Les familles peuvent rencontrer les enseignants en prenant un rendez-vous par le biais du carnet de liaison.

Les parents ne doivent pas hésiter à rencontrer les enseignants notamment quand il y a eu un problème entre élèves dans l'enceinte même de l'école.

ENT : Espace Numérique de Travail

Educartable : cahier de texte, cahier de liaison, cahier de vie ...

Le coût d'Educartable est de 87€ pour les classes pour l'année scolaire, pris sur la coopérative scolaire.

LSUN : Livret Scolaire Unique Numérique **Du CP à la 3ème.**

Les évaluations se font en 2 semestres. Le livret sera consultable en ligne fin janvier et fin juin.

Les évaluations nationales

Les élèves de CP, de CE1 et de CM1 ont effectué des évaluations en français et en mathématiques à partir du 12 septembre.

Les résultats ont été distribués aux familles. Les enseignantes rencontrent les parents suite aux résultats.

Hommage à Dominique Bernard

Lundi 16 octobre, tous les élèves se sont réunis à 14 h sous le préau en présence de M. le Maire d'Amilly pour faire une minute de silence en hommage à Dominique Bernard et à Samuel Paty

La charte de la laïcité

La charte de la laïcité signée par le directeur doit être présentée aux familles chaque année. Elle est obligatoirement à faire signer par les parents ainsi que les élèves.

Elle sera mise en ligne sur Educartable.

Livre offert aux élèves de CP

Les Municipalités ont offert un livre en cadeau de « bienvenue » à chaque élève de CP à la rentrée. Ce livre a été choisi avec les enseignants et est étudié en classe.

Journée solidaire

Il était prévu de faire une marche solidaire le jeudi 19 octobre au profit des restos du cœur. En raison de la météo, la marche a été annulée mais la collecte des denrées alimentaires a bien eu lieu.

Des responsables des restos de Courville s/Eure sont venus présenter leur association et ont récupéré les denrées rapportées par les enfants.

L'évaluation d'école

Elle est en cours dans la première phase. Nous avons fait remplir un questionnaire aux parents puis aux élèves dès le CE1, en septembre.

Actuellement, l'équipe enseignante rédige une synthèse en commun avec la maternelle.

En novembre, des évaluateurs externes interrogeront les enseignants, des parents d'élèves. Puis une deuxième synthèse sera rédigée.

Le résultat de cette évaluation vous sera présenté au deuxième conseil d'école.

2. Les projets pédagogiques de la rentrée

Activités littéraires

Toutes les classes participent au prix littéraire Ecolire pour favoriser la lecture.

Thème pour cette année scolaire : « A vos marques ! Prêts ...Lisez ! »

Les élèves peuvent :

- lire ou entendre lire des textes entiers (albums, romans, BD...), adaptés à leur âge uniquement de la littérature de jeunesse;
- avoir la possibilité de débattre à partir et à propos de ces livres ;
- voter en fin d'année pour attribuer un prix littéraire à un auteur ;
- mettre en voix des extraits de textes lus

Rallye cartes postales

Les élèves de la classe de Mme Le Thiec travaillent sur les Jeux Olympiques. A cette occasion, ils ont demandé à ce qu'on leur envoie des cartes postales des différents pays du monde.

Activités artistiques :

Reprise de **la chorale** : tous les jeudis, tous les élèves de l'école chantent ensemble.
Une représentation aux parents sera programmée en juin

Les élèves de CP et CP/CE1 assisteront au spectacle **la chaise bleue** avec les élèves de maternelle, le 27 novembre

Activités sportives :

- **Piscine** au Vauroux pour les 2 classes de CM1/CM2 les mardis et les CE1-CE2 de Cintray et CE2-CM1 les vendredis jusqu' en décembre.

Activités scientifiques et Actions développement durable :

Les CP-CE1 de Mme Foucher et les CE1-CE2 de Cintray ont participé à **Nettoyons la nature** le 29 septembre.

Activité Citoyenne :

Les élèves de CM volontaires pourront lire une partie du discours lors de **la commémoration du 11 novembre**.

Tous les élèves sont invités à y participer.

Le programme pHARe : programme de harcèlement à l'école

- Dans la lutte contre le harcèlement scolaire, nous avons élaboré d'un protocole et constitué une équipe Bien Être (5 enseignants minimum) qui interviendra pour traiter en cas de besoin des situations d'intimidation de façon à soutenir la victime et à intervenir auprès des intimidateurs.
- Suite à une décision gouvernementale et dans le cadre du plan de lutte contre le harcèlement à l'école, les élèves de CE2, CM1 et CM2 se verront proposer de remplir un questionnaire anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin entre le 9 et le 15 novembre 2023 pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement et leur faire passer les questionnaires d'autoévaluation.
Une restitution à l'attention des élèves et de leurs parents d'élèves sera organisée.

La classe découverte en Auvergne

La **classe volcans dans le Puy de Dôme (63)** aura lieu :

- du **21 au 24 mai 2024 à Tauves** pour les CE1-CE2 et les CE2-CM1.
- du **4 au 7 juin 2024** à Saint Sauves d'Auvergne pour les CP, CP-CE1, et les 2 classes de CM1-CM2

Le coût total du séjour s'élève à 400 € par élève. La coopérative prend en charge 180 €/élève.

Il reste **220€ par enfant** à la charge des familles.

Pour financer les projets :

- **la vente des photos** de classe est cette année encore sur internet (le photographe est venu le 10 octobre).

Nous avons organisé une prise de vues à 16h30 entre les élèves de l'élémentaire et ceux de la maternelle.

- **le marché de Noël** aura lieu le 15 décembre.

3. Règlement intérieur

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur. (cf Annexe 1)

Il a été adopté par l'ensemble des personnes présentes. Il sera publié sur Educartable et signé par les familles.

4. La sécurité, le PPMS

- Un **exercice d'alerte incendie** a été effectué le 26 septembre 2023 à Amilly et à Cintray.
- **L'exercice d'attentat-intrusion**, dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sera déclenché avant décembre.
Un exercice aura lieu aussi à Cintray.

5. Le périscolaire

Mme Chaigneau fait le compte rendu de la réunion du 6 novembre entre les élus et les représentants de parents élus.

Cantine :

- Faire un rappel dans la classe pour les serviettes de cantine car elles restent dans les cartables.
- Les élèves peuvent demander du plus lorsqu'ils ont encore faim.
- Changement de prestataire car moins de hausses de tarif et un plus large choix de menus.

Le transport scolaire : pas de problème

Etude, garderie : recadrage sur le terme « étude surveillée » et non « étude dirigée ».

6. Diverses informations

L'ancienne **APE les p'tits malins** du 28, a remis un chèque de 1063.16€ à la coopérative scolaire. Cette somme servira pour la classe découverte.

Une nouvelle APE, les parents décollent ; a été créée en septembre. Le programme des animations prévues a été présenté aux familles lors des réunions de rentrée et par le biais d'Educartable.

Le spectacle de Noël offert par les municipalités est prévu le 22 décembre 2023 à 14 h.

Le prochain conseil d'école en commun avec l'école maternelle est fixé au mardi 12 mars ou 14 mars 2024 à 18h30 à Amilly.

La présidente du conseil d'école remercie les personnes présentes pour leur participation.

Fin à 19h50

Secrétaire, Mme Meyniel

Directrice, Mme Neveu

- Un enfant ne peut sortir seul de l'école avant l'heure réglementaire.

En cas de nécessité, vous pouvez récupérer votre enfant en passant par la cour de la mairie en joignant une demande écrite à l'enseignant.

REGLES DE VIE

Toutes les personnes présentes dans les locaux scolaires, adultes et enfants ont le droit au respect.

Les atteintes à l'intégrité physique et/ou morale ne sont pas tolérées (moqueries, insultes, violences, vols...).

Tous les enfants doivent respecter les règles de vie en communauté.

Selon le principe de laïcité, le port de signes ostentatoires d'appartenance religieuse est interdit.

- **Dispositif Bien-Etre à l'école**

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité.

En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale ».

À ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un ou deux enseignants de l'équipe Bien -Être de l'école avec l'accord de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Chartres 1.

- **Respect des règles :**

Les enfants sont tenus :

- De respecter le personnel présent dans les locaux scolaires (enseignants, animateurs, intervenants...) et faire preuve de politesse.
- De respecter leurs camarades.
- De respecter le matériel.
- De participer à l'ensemble des activités scolaires.
- De participer au rangement du matériel utilisé.
- D'avoir un langage correct.
- De fournir des efforts de présentation et d'attention.
- D'accepter d'aider et d'être aidé par un adulte ou un autre enfant.
- De communiquer à ses parents les documents remis par les enseignants.

Les enfants ne doivent pas :

- Se mettre en danger, ni mettre les autres en danger.
- Importuner leurs camarades.
- Détériorer le matériel ou les installations.
- Faire preuve de violence envers leurs camarades ou envers les adultes.
- Manger sucettes et chewing-gum.

A LIRE AVEC LES ENFANTS

Pour que les temps d'école soient des moments agréables, chacun s'engage à être attentif à son comportement individuel et à respecter les règles suivantes :

- J'ai un langage correct
- Je suis poli et respectueux vis-à-vis des enseignants, du personnel et des autres enfants.
- Je me rappelle **les 4 mots magiques** :



Bonjour



S'il te plaît



Merci



Au Revoir

Réparations :

En cas de non-respect des règles, non-respect de la personne, en cas de dégradations, de la part d'un enfant, chaque adulte peut exiger la réparation des dommages causés : excuses, restitution, remise en état du matériel...

- Les responsables d'atteintes à la personne, d'irrespect et/ou de dégradation doivent présenter des excuses et procéder à la réparation des dommages subis.

- Ils sont passibles d'un rappel à l'ordre, voire de sanctions, ces dernières étant portées à la connaissance des parents ou responsables légaux.
- Les sanctions prises pourront aller de l'interdiction temporaire de participer à certaines activités à l'obligation de réaliser un travail particulier, mais pourront aussi consister en privation temporaire de récréation avec accueil dans un autre lieu.

- **Récréations:**

Pendant les récréations, les élèves sont tous dehors sous la surveillance des enseignants de service. Les toilettes sont ouvertes uniquement en début et en fin de récréation par mesure de sécurité.

- **Déplacements dans les locaux :**

Tous les déplacements doivent être autorisés par un enseignant. Ils doivent se dérouler dans le calme, sans poussées ni bousculades. Courir dans un couloir est dangereux donc interdit. Les enfants se rangent avant de se déplacer en groupe. Ils sont sous la responsabilité de leur enseignant. Les enfants doivent se rendre aux toilettes durant les temps de récréation.

- **Déplacements à l'extérieur :**

Lors de sorties scolaires, les familles sont averties de l'heure de retour et doivent s'organiser pour venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure convenue.

- **Education physique et sportive :**

L'éducation physique et sportive est obligatoire ; une tenue de sport est nécessaire. Seuls les élèves ayant produit un certificat médical peuvent en être dispensés. Ces élèves dispensés restent auprès de leur enseignant.

- **Tenue vestimentaire :**

Une tenue vestimentaire adéquate pour l'école élémentaire est demandée (éviter les talons, les tongs, le dos nu...).

- **Objets de valeur- objets connectés - perte - vol :**

Il est interdit de venir à l'école avec des objets de valeur (bijoux...), des objets n'étant pas destinés à l'enseignement, des objets dangereux.

L'utilisation des objets connectés (montre, téléphone...) est strictement interdite dans l'école.

Les enseignants ne peuvent être en aucun cas tenus responsables des échanges, détériorations, pertes ou vols d'objets appartenant aux enfants. Ils peuvent confisquer un objet et en informent la famille.

Dans le cas des gardes alternées, les sacs ou valises des élèves ne sont pas autorisés à transiter par l'école pour des raisons de sécurité.

SANTE-HYGIENE :

- **Crise sanitaire**

En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national.

- **L'enfant doit se présenter dans un état de propreté corporelle et vestimentaire convenable et adaptée aux activités scolaires.**

- Tout état fiévreux ou nauséux d'un enfant nécessite un maintien à domicile. Un enfant malade sera remis à sa famille.

Toute maladie contagieuse (varicelle, rougeole, rubéole, méningite, hépatite...) **doit être signalée** par les parents ou les responsables légaux à la **directrice**. Après une maladie contagieuse, un certificat médical de non contagion devra être fourni par la famille de l'enfant.

- **L'introduction de médicaments sur le temps scolaire n'est pas autorisée.** En cas de problème important de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être élaboré pour l'enfant entre la famille, la directrice, l'école et le médecin scolaire.

- **En cas de blessure légère** les enseignants peuvent uniquement la nettoyer avec de l'eau et du savon, ou positionner de la glace suite à un coup reçu.
- **En cas d'accident**, la procédure suivante sera adoptée :
 Si l'accident n'est pas grave, les parents sont appelés. Les parents disponibles conduiront leur enfant chez le médecin. Aucun personnel n'est habilité à accompagner un enfant chez le médecin.
 Si l'accident s'avère plus grave, les pompiers seront appelés tout d'abord, puis les parents. Si ces derniers sont disponibles et joignables, ils accompagneront leur enfant.
 Si les parents ne sont pas joignables, l'enfant sera pris en charge par les pompiers.

SECURITE-ASSURANCE :

Sécurité :

- Les temps scolaires garantissent la sécurité des enfants dans les locaux utilisés et dans le cadre des horaires de fonctionnement de l'école.
- Selon la législation en vigueur plusieurs exercices d'évacuation des locaux sont organisés en cours d'année scolaire durant le temps scolaire.
- La sécurité de tous exige qu'aucun objet dangereux n'entre sur les sites scolaires.
- Si cette règle n'est pas respectée, l'objet sera immédiatement confisqué et la famille de l'enfant avertie.

Assurance :

- L'assurance scolaire est facultative pour les sorties éducatives se déroulant dans les horaires de fonctionnement de l'école. Elle est obligatoire pour toute sortie dépassant ces horaires.
- Chaque enfant peut être à l'origine d'un accident ou en être la victime. Il est donc vivement conseillé aux familles de souscrire une assurance couvrant à la fois la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages subis.

Droit à l'image

Les photos et vidéos que les enseignants diffusent sur l'ENT de l'école doivent être utilisées dans un cadre strictement personnel. Les parents et les élèves ne doivent pas les diffuser par quelques moyens que ce soit (réseaux sociaux par exemple ...).

SUIVI DES ELEVES :

- **Cahier de liaison :**

Chaque enfant possède un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les communications entre les enseignants et la famille ainsi que des appréciations relatives au comportement de l'enfant.

Les parents peuvent prendre rendez-vous tout au long de l'année avec l'enseignant de leur enfant, par le biais du cahier de liaison.

Ce cahier peut également être utilisé par les responsables d'équipe périscolaire pour communiquer avec les parents ou les responsables légaux des enfants.

Il est demandé aux familles de le consulter quotidiennement et de signer toute communication y figurant.

Toute correspondance confidentielle sera insérée dans une enveloppe et mentionnera le nom du destinataire.

- **Livret scolaire unique (LSU) :**

A la fin de chaque semestre, chaque enseignant met en ligne le livret scolaire des élèves. Les parents doivent le consulter sur le site suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr>